

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique **ACARIDOIL 13SL***

de la société

**VIORYL CHEMICAL AND AGRICULTURAL INDUSTRY,
RESEARCH S.A.**

enregistrée sous le

n°2020-3632

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 21 avril 2021,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est autorisée** en France, sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation, pour les usages et dans les conditions précisés dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Le non-respect des conditions décrites ci-dessous peut entraîner le retrait ou la modification de l'autorisation ainsi que toute action incluant des poursuites judiciaires.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	ACARIDOIL 13SL
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	VIORYL CHEMICAL AND AGRICULTURAL INDUSTRY, RESEARCH S.A. 28th km Athens-Lamia National Road 19014 AFIDNES Grèce
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	130,4 g/L - acides gras C7 à C18 et C18 insaturés sous forme de sels de potassium
Numéro d'intrant	927-2020.01
Numéro d'AMM	2210415
Fonction	Acaricide et insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision est fixée à douze mois à compter de la date d'expiration de l'approbation de la substance active. A titre indicatif, dans l'état actuel du calendrier d'approbation des substances actives, l'échéance de l'autorisation est fixée au 31 août 2022.

Le dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 43 du règlement (CE) 1107/2009, dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active, prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché après son arrivée à échéance de la durée nécessaire pour mener à bien l'examen et adopter une décision sur le renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **01 JUL. 2021**


Charlotte GASTILLEUR
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Modalités d'autorisation du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit uniquement dans les emballages :	
Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité	1 L
Bidons en polyéthylène haute densité	3 L ; 4 L ; 5 L ; 9,5 L ; 20 L

Les emballages d'une contenance inférieure à 1L sont refusés car les données disponibles ne permettent pas de s'assurer de la stabilité du produit au cours du stockage.

Classification du produit	
La classification retenue est la suivante :	
Catégorie de danger	Mention de danger
Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2	H315 : Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves et irritation oculaire - Catégorie 2	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208 : Contient de l'huile de carvi. Peut produire une réaction allergique. Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur. Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.	

Liste des usages autorisés

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.
En l'absence de restriction, les usages sont autorisés sur l'ensemble des cultures de la portée de l'usage.

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délai avant récolte (jours)	Zone Non Traitée aquatique (mètres)	Zone Non Traitée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traitée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
16323103 Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha	4/an	entre les stades BBCH 19 et BBCH 87	1	-	-	-	-
Uniquement autorisé sous abri. Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> . Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.								
16863103 Poivron*Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha	4/an	entre les stades BBCH 21 et BBCH 87	1	-	-	-	-
Uniquement autorisé sous abri. Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> . Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. 4 applications maximum par an et par culture. L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.								
16863108 Poivron*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	19 L/ha	4/an	entre les stades BBCH 21 et BBCH 87	1	-	-	-	-
Uniquement autorisé sous abri. Efficacité montrée sur <i>Tuta absoluta</i> . Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. 4 applications maximum par an et par culture. L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.								



Liste des usages autorisés

En l'absence de mention spécifique, les usages autorisés correspondent à une utilisation en plein champ.
En l'absence de restriction, les usages sont autorisés sur l'ensemble des cultures de la portée de l'usage.

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stade d'application BBCH	Délai avant récolte (jours)	Zone Non Traînée aquatique (mètres)	Zone Non Traînée arthropodes non cibles (mètres)	Zone Non Traînée plantes non cibles (mètres)	Mention abeilles
16953101 Tomate - Aubergine* Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha	4/an	entre les stades BBCH 21 et BBCH 87	1	-	-	-	-
Uniquement autorisé sous abri. Efficacité montrée sur <i>Bemisia tabaci</i> . Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. 4 applications maximum par an et par culture. L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.								
16953113 Tomate - Aubergine* Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	19 L/ha	4/an	entre les stades BBCH 21 et BBCH 87	1	-	-	-	-
Uniquement autorisé sous abri. Efficacité montrée sur <i>Tuta absoluta</i> . Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. 4 applications maximum par an et par culture. L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines.								



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12053103 Agrumes*Trt Part.Aer.* Acarions et phytoptes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12053107 Agrumes*Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12053101 Agrumes*Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12053106 Agrumes*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
00203020 Agrumes*Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
01114027 Choux*Trt Part.Aer.* Acarions	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
01114028 Choux*Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16403110 Choux*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
01114030 Choux*Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
16403101 Choux*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
01114024 Choux*Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
16323101 Cucurbitacées à peau comestible*Trt Part.Aer.* Acarions	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			

Usages

ACARIDOIL 13 SL
AMM n°2210415

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
17403104 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
17403106 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12453115 Fruits à coque*Trt Part.Aer.* Acariens et phytoptes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les arthropodes non-cibles, les organismes aquatiques ainsi qu'un risque de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12453107 Fruits à coque*Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12103102 Fruits à coque*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12603134 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Acariens et phytoptes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
12603149 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Cochenilles	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
12613116 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Psylle(s)	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
12603150 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
12603154 Fruits à pépins*Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
16563101 Haricots*Trt Part.Aer.* Acaréens	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
16563106 Haricots*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
16563105 Haricots*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
01126020 Haricots*Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les arthropodes non-cibles, les organismes aquatiques ni un risque de contamination des eaux souterraines. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Haricots*Trt Part.Aer.* *Aleurodes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Haricots*Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles	19 L/ha Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque inacceptable pour les arthropodes non-cibles, les organismes aquatiques ni un risque de contamination des eaux souterraines. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Pois*Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylle	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Fruits à coque * Trt Part.Aer. * Thrips	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Pois*Trt Part.Aer.* Acariens	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
Pois*Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Pavot * Trt Part.Aer.* Acarions	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Pavot * Trt Part.Aer.* Aleurodes	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
Pavot * Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
00122015 Pavot*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-
19393101 Pavot*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.	4/an	-



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
00122014 Pavot*Trt Part.Aer.* Thrips	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage en sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
12553113 Pêcher - Abricotier* Trt Part.Aer.* Acaréens et phytoptes	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
12553108 Pêcher - Abricotier* Trt Part.Aer.*Cochenilles	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
12553122 Pêcher - Abricotier* Trt Part.Aer.*Pucerons	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
12553116 Pêcher - Abricotier* Trt Part.Aer.*Thrips	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			
16853103 Pois*Trt Part.Aer.* Chenilles phytophages	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
16853102 Pois*Trt Part.Aer.* Pucerons	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit.			



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
	L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-
16853109 Pois*Trt Part.Aer.* Thrips	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-
16863101 Poivron*Trt Part.Aer.* Acarïens	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-
01140012 Poivron*Trt Part.Aer.* Cicadelles, punaises et psylles	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-
16863104 Poivron*Trt Part.Aer.* Pucerons	Motivation du refus : L'usage en plein champ est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-
16863106 Poivron*Trt Part.Aer.* Thrips	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-
16953109 Tomate - Aubergine* Trt Part.Aer.*Acarïens	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. 19 L/ha	4/an	-

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16953111 Tomate - Aubergine* Trt Part.Aer.*Cicadelles, punaises et psylles	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
16953104 Tomate - Aubergine* Trt Part.Aer.*Pucerons	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			
16953110 Tomate - Aubergine* Trt Part.Aer.*Thrips	19 L/ha	4/an	-
Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non-cibles et les organismes aquatiques, ni un risque inacceptable de contamination des eaux souterraines, ni de déterminer l'efficacité du produit. L'usage sous abri est refusé car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit.			

Conditions d'emploi du produit

Stockage et manipulation du produit

- Stocker le produit à une température supérieure à 0°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Des informations générales relatives aux bonnes pratiques de protection pourront être mises à disposition de l'utilisateur :

- l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles
- le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
- les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance

- **pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- **pendant l'application : sans contact intense avec la végétation**

Culture basse (< 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

Culture haute (> 50 cm)

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- **pendant l'application : contact intense avec la végétation, cultures hautes et basses**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 3 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) ;

OU

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;



Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe

- **pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- **pendant l'application**

Si application avec tracteur avec cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

Si application avec tracteur sans cabine

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI vestimentaire précité ;

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos

- **pendant le mélange/chargement**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
- Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

- **pendant l'application**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

- **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation**

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.

Pour le travailleur, porter

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).

Délai de rentrée en application de l'arrêté du 4 mai 2017 :

- 24 heures.

Respect des limites maximales de résidus (LMR)

Le délai avant récolte est fixé à 1 jour en fonction des pratiques agricoles sur la culture et afin de limiter l'exposition potentielle des consommateurs.



Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)

Protection de l'eau

- SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Protection de la faune

- Peut porter atteinte aux insectes pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.